AB SERVICES

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500, 00 euros
Siège social : 10 rue du Vieux Pilori, 78200 Mantes-la-Jolie

ANNEXE 1

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

1 - Désignation du Président

Le premier Président de la Société nommé aux termes des présents statuts est :

Monsieur BA Abou
Né le 28 août 1987 à Mantes-la-Jolie (78200),
De nationalité française
Demeurant au 5 allée des Vieux Lavoirs – 78711 Mantes-la-Ville,
lequel déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour leur exercice.

Le Président ne recevra aucune rémunération pour l'exercice de son mandat, sous réserve de toute décision collective des associés ou décision de l'associé unique intervenant ultérieurement et lui attribuant une rémunération.

2 - Durée du mandat

Le mandat du Président est fixé pour une durée illimitée, à compter de la date de signature de la présente annexe.

3 – Pouvoirs du Président

Le Président exerce les pouvoirs conférés par les statuts et la loi pour représenter la Société à l'égard des tiers.
Il agit pour la société dans toutes les opérations conformes à l'objet social et peut, à ce titre :

- Représenter la société dans tous les actes civils et commerciaux ;
- Signer tous documents et contrats nécessaires à la gestion quotidienne ;
- Effectuer les démarches administratives et déclaratives auprès du RCS, banques et administrations.

4 – Entrée en vigueur

La présente nomination prend effet à compter de sa signature par l'associé unique.
Cette annexe est annexée aux statuts de la Société et constitue la désignation officielle du Président, sans modification des statuts.

Fait en autant d'exemplaires originaux que nécessaire.

À Mantes-la-Jolie, le 26 mai 2026.

Monsieur BA Abou
Président - Associé unique

